

2 Politique

Affaires étrangères/Signature d'Accord de Siège
L'OSTAC désormais établie à Libreville

La ministre déléguée aux Affaires étrangères et le président de l'OSTAC paraphant les documents de l'Accord de Siège.



L'instant de l'échange des parapheurs.

J-C-A

Libreville/Gabon

Cette organisation syndicale sous-régionale aura, entre autres missions, celle d'œuvrer pour défendre, maintenir et consolider la paix et la sécurité dans la sous-région.

UN Accord de Siège se présentant sous un ensemble de 9 articles non précédés d'un préambule a été signé hier, en matinée, entre le ministère des Affaires étrangères (AE) représentant l'Etat gabonais et l'Organisation syndicale des travailleurs de l'Afrique centrale (OSTAC). L'acte protocolaire a été posé par la ministre déléguée aux Affaires étrangères, Sylvie Léocadie Nzaou, pour la partie gabonaise et par Daniel Mongo, pour l'organisation syndicale, dans la salle de réunion du cabinet du ministre.

Dans son laïus circonstanciel, Daniel Mongo a fait sa-

voir que les objectifs de l'OSTAC consisteront, sur le plan politique, à "œuvrer pour défendre, maintenir et consolider la paix et la sécurité dans la sous-région, lutter contre toutes les atteintes aux libertés démocratiques, aux droits économiques, culturels et sociaux des travailleurs et enfin, à militer pour l'harmonisation des législations du travail et de sécurité sociale des Etats de la sous-région".

Sur le plan économique, l'OSTAC devra soutenir fermement et concrètement l'œuvre d'intégration économique entreprise dans la sous-région, stimuler le développement des ressources des pays de la sous-région, afin de promouvoir le progrès économique, social et culturel des populations.

Et sur le plan syndical, "veiller au respect des principes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, assurer la promotion de la solidarité des tra-



Une vue partielle des agents du ministère des Affaires étrangères présents.

vailleurs de l'Afrique centrale, maintenir et développer à l'échelon de la sous-région une OSTAC puissante, efficace, opposée à toutes formes d'ingérence. Et, enfin, promouvoir le dialogue social et le tripartisme dans la sous-région de l'Afrique centrale, etc."

Toutefois, au regard des objectifs ci-dessus énumérés, le président de l'OSTAC a

reconnu que son organisation ne pourra réussir sans le concours des Etats de la sous-région. Avant de signaler qu'elle ne s'ingérera pas dans les querelles qui pourront subvenir entre les centrales syndicales locales.

Intervenant à son tour, la ministre déléguée aux Affaires étrangères, Sylvie Léocadie Nzaou a fait sa-

voir que les actions les mieux structurées et pérennes sont le plus souvent celles qui sont élaborées de façon transactionnelle avec la société civile. Aussi a-t-elle affirmé attendre beaucoup de l'OSTAC. Avant de rassurer son interlocuteur de ce qu'elle s'engage à permettre que les dispositions contenues dans l'Accord en termes de privilèges et

d'immunités soient accordées en vue d'un fonctionnement efficace et optimal de l'organisation.

Un Accord de Siège est un type de traité qu'une organisation internationale conclut avec un Etat qui l'accueille sur son territoire, afin de définir son statut juridique. Il a notamment pour but de garantir l'indépendance de l'organisation et de ses agents, ce qui conduit l'Etat hôte à concéder des privilèges, tels que des immunités pour les agents de l'organisation, ou un statut d'extraterritorialité pour ses locaux. En revanche, son vœu est d'intégrer le Comité tripartite du Dialogue social au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), pour pouvoir entamer la réflexion relative aux problèmes liés au développement de la sous-région.

Directoire du Centre des libéraux réformateurs Patricia Taye, première femme vice-président

Martina ADA METOULE

Libreville/Gabon

Après près de vingt ans de militantisme au sein du Centre des libéraux réformateurs (CLR), l'actuelle ministre déléguée à l'Agriculture a récemment été promue à de hautes fonctions. Toute chose qui vient ainsi selon elle, répondre "favorablement" à la vision impulsée par le chef de l'Etat.

LE secrétariat exécutif du Centre des libéraux réformateurs (CLR) a récemment été réaménagé. Une réorganisation qui a vu Patricia Taye portée au poste de vice-président en charge de l'Inspection des Services et de l'Implantation du parti. Elle succède à ce fauteuil à Alexandre Désiré Tapoyo, exclu du parti il y a quelque temps.

A noter que depuis la création de cette formation politique qui se réclame de la majorité républicaine et sociale pour l'émergence (MRSE), c'est la première fois qu'une femme accède à ce niveau de responsabilité. Un acte qui, à en croire la promue, cadre avec la vision impulsée par le président de la République.

Non sans considérer sa nomination comme le couronnement d'un militantisme "avéré", Patricia Taye dit prendre cela comme "la volonté affichée du président du parti de répondre favorablement à la vision impulsée par le chef de l'Etat qui voudrait que désormais, chaque parti politique consacre 30% des femmes dans la représentation organisationnelle du parti, dans les postes électifs, etc.". Aussi, perçoit-elle cette promotion comme le couronnement d'un combat. Celui de la lutte contre



Patricia Taye, vice-président du CLR.

les préjugés souvent faits aux femmes qui font la politique au Gabon.

Lorsqu'une femme est promue, a-t-elle relevé, "on ne voit pas le travail qui est abattu, la loyauté, le respect des engagements, des principes, etc. Pour moi aujourd'hui, je suis fière d'être présente sur la scène politique depuis près de vingt ans et de me voir récompensée par le respect des engagements que j'ai pris vis-à-vis du CLR". Toute chose qui a conduit la nouvelle vice-présidente à exprimer sa satisfaction pour la confiance placée en sa personne.

A partir de ce moment, a-t-elle indiqué, "je mesure la charge parce que, il s'agit de revoir ou redynamiser le fonctionnement du parti en terme d'organisation. Mais aussi, la lourde mission de faire en sorte qu'au niveau du rayonnement du parti, il soit représenté dans les

neufs provinces mais également à l'extérieur".

C'est fort de cela que face aux Législatives à venir, la vice-présidente du CLR, par ailleurs ministre déléguée à l'Agriculture, s'est engagée à "organiser la stratégie et voir également comment installer dans les neuf provinces, les représentations du parti. Mon devoir c'est de redynamiser ces cellules, ces unités pour que nous abordions ces élections en toute quiétude".

Par ailleurs, l'ancienne secrétaire nationale du CLR a appelé les femmes à investir le milieu politique. "J'encourage les femmes à comprendre que le monde politique n'est pas facile mais, plus nous sommes nombreuses dans ce domaine, plus on peut démontrer qu'on peut exercer le pouvoir autrement", a conclu le vice-président du CLR, en charge de l'implantation du parti.